ICD

Ingénieurs Civils de la Défense

ÉVOLUTIONS STATUTAIRES : FO DÉFENSE SAISIT LA DRH-MD

Dans le cadre d'un échange en date du 12 novembre 2026 avec le conseiller fonction publique, dialogue social et territorial de M. David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics, FO Défense a été informée que les mesures statutaires récemment adoptées pour les attachés d'administration de l'État pourraient être transposées aux ICD.

Ces mesures concernent notamment :

- → Le décontingentement de l'accès au troisième grade et la suppression des conditions d'accès fonctionnel.
- → L'amélioration des taux de promotion (ratios promus/promouvables) pour l'accès aux deuxième et troisième grades.

Cette transposition peut être examinée à l'initiative du ministère, dans le cadre d'une demande au guichet unique.

FO Défense a donc officiellement saisi la DRH-MD par courrier du 19 novembre 2026, afin de connaître l'état d'avancement de cette démarche et le calendrier prévisionnel des mesures associées.

Pour **FO Défense**, ces évolutions constitueraient une avancée pour les perspectives de carrière des ICD.

FO Défense revendique également la linéarisation de l'échelon spécial pour les ICD.

FO Défense vous tiendra informés des réponses de la DRH-MD.

FO Défense reste pleinement mobilisée pour défendre les parcours professionnels des ICD.

Le 26 novembre 2026







Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • www.fodefense.com